



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D24 - Regroupement Segpalymptique - Demande de subvention exceptionnelle du Collège Georges Texier

Date de convocation : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusées ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 5

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D24 - Regroupement Segpalymnique - Demande de subvention exceptionnelle du Collège Georges Texier

Rapporteur : Mme Mathilde MAINGUENAUD

En cette année olympique et paralympique, l'EREA de Saintes (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) a organisé le 23 mai 2024, un regroupement des établissements qui accueillent des structures d'enseignement adapté. A ce titre, 2 équipes de la SEGPA du Collège Georges Texier y ont participé.

6 épreuves ont été proposées : course de vitesse en relais, pentabond, lancer de médecine-ball, biathlon, lancer de vortex et quizz sur les JO.

Les participants se sont vêtus d'un tee-shirt floqué du logo dessiné par les élèves et du logo de la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Ces tee-shirts sont financés par les établissements. Le budget relatif à l'achat des tee-shirts et du flocage est de 400 €.

Par lettre du 12 avril 2024, le Collège Georges Texier a sollicité la Ville de Saint-Jean-d'Angély pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Afin de soutenir la communauté éducative qui s'investit beaucoup au sein de cet établissement et de renforcer le partenariat existant, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € au Collège Georges Texier pour financer une partie des tee-shirts ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par Décision modificative sur le budget principal de la Ville, chapitre 65.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.